

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSIEU
SEANCE DU 10 JUIN 2026**

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à Assieu, le Conseil Municipal de la Commune d'Assieu s'est réuni dans la salle du lavoir, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Magali VITOZ, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05 juin 2026.

Présents : Magali VITOZ, Alice GOUEREC, Frédéric FLEURY, Isabelle YEROMONAHOS-DJARIAN, Eric FAVRE, Alain LOPEZ, Viviane LORINI, Thierry VITOZ, Catherine RADENNE, Fabrice SEILLER, Christelle BRETZNER, Laurent JULIEN, Manon BERLE, Sébastien PLUCHOT

Absente : Sabrina GIRAUDO. Nicolas ROCHE,

Excusés : Anne-Laure CATY, Karine MOINE, Pascal PILLEZ
Anne-Laure CATY donne procuration à Manon BERLE
Karine MOINE donne procuration à Thierry VITOZ
Pascal PILLEZ donne procuration à Alain LOPEZ

Madame Alice GOUEREC n'a pas pris part à l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2026 heure d'arrivée 19 h 30.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2026 à **16 voix pour sur 13 présents dont 3 pouvoirs**. Lecture de l'ordre du jour. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme, Catherine RADENNE, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du 19 mai 2026
- 2) Délibération – Avenant à la convention de délégation périscolaire entre CV4 V et commune d'Assieu
- 3) Ordre d'exécution des projets décidé par le conseil
- 4) Urbanisme
- 5) Ecole – périscolaire
- 6) Compte rendu des commissions communales et intercommunales

MEME SEANCE

D2026_06_01

Objet : AVENANT CONVENTION CS4V - COMMUNE D'ASSIEU

Vu l'article L5111-1 du code général des Collectivités territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du Conseil d'Administration du Centre Social « Les 4 Vents » en date du 18 mai 2026, les modalités d'accès aux services périscolaires ont été révisées afin de garantir la cohérence associative et la solidarité financière de l'ensemble des usagers de la structure. Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions d'admission des enfants au service périscolaire.

ARTICLE 1 : Modification des conditions d'accès et d'inscription

L'article de la convention initiale, intitulé « Modalités d'inscription », est complété par la disposition suivante : L'accès aux services périscolaires (accueil du matin, du soir, restauration scolaire) est strictement conditionné à la régularisation de la situation de l'usager vis-à-vis du Centre Social. En conséquence, les familles de tout enfant fréquentant le service périscolaire doivent obligatoirement être à jour de leur adhésion annuelle auprès du Centre Social « Les 4 Vents » fixée à 15 euros par enfants ou à titre individuel et à 30 euros à titre familial pour la rentrée 2026 - Montant pouvant être réévalué chaque année - qui inclus le périscolaire et les autres services. À défaut de paiement de cette adhésion, l'accès au service pourra être suspendu après relance restée infructueuse. L'adhésion donne accès à l'ensemble des services proposés par le centre social.

ARTICLE 2 : Modalités d'application

La Commune s'engage à relayer cette information auprès des familles lors des campagnes d'inscription. Le Centre Social fournira à la Commune ou vérifiera directement la liste des familles à jour de leur adhésion en amont de la rentrée ou de chaque période de fréquentation.

ARTICLE 3 : Dispositions finales

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et conservent tout leur effet. Le présent avenant prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE cette proposition par 17 voix « pour » sur 14 présents.

CHARGE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention.

MEME SEANCE

URBANISME

DECLARATION PREALABLE

50 lot le clos des Crès / AO 946 : piscine avec coque ⇒ accepté

211 rue d'Ecarlat / AO 620 : transformation de la porte en garage en porte fenêtre ⇒ accepté

180 impasse du bois / AE 102-100-101 : piscine ⇒ refusé (1^{ère} demande)

30 impasse de la colline / AO 386 : création d'un lot à bâtir ⇒ accepté

476 rue de chiney / AO 547 : rehaussement d'un muret ⇒ refusé

533 rue de chiney / AO 711 : abri de jardin ⇒ accepté

180 impasse du bois / AE 102-100-101 : piscine ⇒ refusé (2^{ème} demande)

394 rue de chiney / AO 200 : Volets, toiture ⇒ accepté

PERMIS DE CONSTRUIRE

Rue des bûcherons / AO 567-569-728 : Maison individuelle garage et piscine ⇒ accepté

105 rue de Taramas / AN 44 – 173 : division pour création 2 logements + démolition pour construction 4 maisons ⇒ accepté

82 lot les grandes terres / AE 206 : travaux sur construction existante ⇒ accepté

50 lot le clos des Crès / AO 947 : Maison individuelle avec garage ⇒ accepté

MEME SEANCE

ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Inscriptions à l'école au 09/06 pour la prochaine rentrée : 21 élèves sont inscrits en petite section et 2 en grande section.
- Semaine des repas au restaurant (Chez Fabien) pour les enfants inscrits à la cantine : l'opération est en cours cette semaine. Deux élus de la commission école, accompagnés de Magali, encadrent chaque jour les deux classes concernées avec 2 à 3 animateurs. Le menu servi à l'assiette est très apprécié des enfants.
- Les exercices de sécurité incendie ont été réalisés dans les deux écoles.
- CMJ : une réunion est prévue le 16/06 à 18h afin de transmettre les éléments nécessaires à l'organisation des prochaines élections.
Viviane et Alice avons rencontré le directeur de l'école pour organiser le lancement de l'action. L'information sera donnée aux enfants à partir de la 3ème semaine de septembre, suivie de l'ouverture des candidatures, de la préparation des campagnes, puis des élections juste avant les vacances de la Toussaint.
- Le prochain Conseil d'École aura lieu le 23/06/26 à 18 h, à l'école, dans la classe de M. GAMBETTI. Un temps convivial est prévu à l'issue de la réunion : l'école commandera de quoi se restaurer chez Pascal CRUCHE et la commune prendra en charge les boissons.
- La prochaine réunion de la commission École se tiendra le 29/06/26 à 18 h pour faire le bilan de l'année et préparer la rentrée 2026/2027.
- Une réunion d'accueil des nouvelles familles concernant les services périscolaires est prévue. Elle aura lieu le 15/06/26 à 18 h, avec Christelle et Émilie.

MEME SEANCE

INFORMATION SUR LES ACTIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission Associations :

Le règlement intérieur est en cours de finalisation. Une réunion de la commission est prévue le 17 juin à 18 h 00 afin d'achever le document avant sa présentation aux associations, le 23 juin à 20 h 30, à la salle polyvalente.

Commission sécurité.

Il a été décidé de compléter le questionnaire en vue d'identifier les enjeux liés à l'obtention du label « Ville Prudente ». Sébastien, Alain, Pascal et Laurent en assurent le suivi.

Un audit sur la sécurité des rues est prévu au cours du mois de juin.

Les rues ont été réparties entre les élus de la commission.

Les données de Maps et Waze ne sont pas à jour. Un travail devra être engagé sur la base de données correspondantes, en lien avec Eric.

Information sur intramuros : le service voisins vigilants va être étudié

Il est prévu de demander un devis pour deux triangles clignotants : un pour le camion et un pour le tracteur.

Il a été décidé de retirer les barrières en bois autour des massifs, en particulier dans la rivière sèche. Concernant l'abribus de la place de la mairie, il convient d'examiner les possibilités de subvention. Pour le parking en terre battue, la question de l'installation d'un lampadaire sera étudiée avec TE38.

Visite du service sécurité pour la crèche « les Renard'O »

Tout est ok. Magali et Sébastien ont appris beaucoup de choses

INTRAMUROS et trottoir

Message pour votre village

**A Assieu nous sommes tous un peu bénévoles même si parfois c'est involontaire.
Un petit coup de balai devant chez soi, quelques mauvaises herbes en moins,
une haie entretenue,
Et votre rue n'en sera que plus belle et brillera presque autant que le soleil.
Le village compte sur vous.**

Madame le maire et son équipe municipale.

TE38 :

Élection du vice-président pour le secteur n° 3 :

- M. Emmanuel MONTAGNON, délégué de la commune de Cheyssieu.

Élection des délégués du territoire pour le secteur n° 3 :

- M. Dominique BRUCHON, délégué de la commune de Revel-Tourdan.
- M. Rémi VALVERDET, délégué de la commune de Salaise-sur-Sanne.
- M. Rémy LEPISSIER, délégué titulaire de la commune d'Anjou.

Éclairage public : la mise à niveau devra être achevée d'ici 2028, les ampoules halogènes n'étant plus commercialisées.

Commission bâtiment

Date : 2 juin 2026

Étaient présents : Eric FAVRE, Pascal PILLEZ, Thierry VITTOZ, Manon BERLE, Alain LOPEZ, Laurent JULIEN et Anne-Laure CATY.

1. Rappel du projet

Le projet concerne le devenir du terrain et de la maison, ainsi que la vente d'une partie du terrain de M. MOUTIN, situé au 52 rue d'Ecarlat à Assieu.

- Étape 1 : réaliser les travaux nécessaires à la vente du terrain et à la sécurisation du site.
- Étape 2 : vendre le terrain.
- Étape 3 : définir l'orientation du projet et les modalités d'aménagement de cette acquisition.

2. Démarches et étapes engagées

Étape 1 : travaux nécessaires à la vente du terrain et à la sécurisation du site

Plusieurs devis ont été demandés pour les opérations suivantes :

- démolition du hangar, avec traitement de l'amiante ;
- nettoyage du terrain (arbres, souches, bambous et haies) ;
- démolition du mur du hangar, du cabanon et de la cabane.

AIRE DE JEUX

Manon a pris contact avec la conseillère en aménagement, qui avait déjà étudié le projet porté par l'équipe précédente. Une rencontre est prévue le 10 juillet à 9 h 00.

CCAS

La prochaine réunion est fixée au mercredi 17 juin à 19 h 00.

Plusieurs documents de travail seront présentés à cette occasion.

La visite de convivialité reste à confirmer.

Sur le volet social, des situations de surendettement sont suivies, avec des visites organisées chaque semaine.

COMMUNICATION

Karine et Isabelle ont travaillé sur l'intervillage.

La Bafouille : des volontaires sont recherchés. Pour information, l'adresse de contact est bafouille2026@orange.fr.

Les personnes pressenties sont Fabrice, Isabelle, Magali et, si elle est disponible, Christelle.

PATRIMOINE

La commission Patrimoine participera aux Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre.

Des bénévoles seront nécessaires pour cette manifestation.

Sont d'ores et déjà annoncés : les créateurs d'Assieu, les anciens pompiers, l'Harmonie, les 5A, la Saint-Vincent, l'église et FD – L'Atelier gourmand.

D'autres participants pourront éventuellement rejoindre l'événement.

Fin de séance à 23 h 23